

Le conseil municipal d'Huriel **s'est réuni le dix mai deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes, en session ordinaire dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, au nombre de dix-neuf à dix-huit heures, et vingt à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du six mai deux mil vingt-deux.

**PRESENTS :** ABRANOWITCH Stéphane - PENAUD Jean-Pierre - MELSEN Elise - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - PIAT Jacques - AVELINE Pauline - BONEMAISON Frédéric - CHABROL Jean-Elie à partir de dix-huit heures quarante-cinq - DESGRANGES Antoine - DUMONT Serge - GRATIAN Caroline - LAURENT Serge MAGNIERE Mathieu - MAUME Christelle - DEFFONTIS Sandrine - BOURICAT Gérard – BLONDRON Alain - OGAR Elodie – NAQUET Corinne

**ABSENT :** BERTHELIER Frédéric

**POUVOIRS :**

**GODET** Véronique à **BONEMAISON** Frédéric

**BOUTET** Samantha à **GRATIAN** Caroline

**CHABROL** Jean-Elie à **ABRANOWITCH** Stéphane jusqu'à dix-huit heures quarante-cinq.

Monsieur le Maire propose de mettre un nouveau point à l'ordre du jour « contrat pour un surcroit temporaire d'activité au pôle enfance ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame Delphine SIMON a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

## 1. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE DORTOIR À L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre pour l'attribution des marchés de travaux pour l'extension du dortoir s'est tenue le 5 mai 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, attribue les marchés du dortoir de l'école maternelle d'Huriel selon le tableau ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux.

N° DE LOT	Entreprise	Offre HT	Offre TTC
Lot n°1 Gros œuvre	SARL VIEIRA David	43 419,14 €	52 102,97 €
Lot n°2 Charpente	MCA Lazaro	13 500,00 €	16 200,00 €
Lot n°3 Couverture tuiles étanchéité	MCA Lazaro	12 500,00 €	15 000,00 €
Lot n°4 Menuiseries extérieurs en aluminium	Miroiterie de la loue	6 000,00 €	7 200,00 €
Lot n°5 Menuiseries intérieures	Auriche Menuiserie	13 694,47 €	16 433,36 €
Lot n°6	Sogeb Mazet	25 000,00 €	30 000,00 €
Lot n°7 Sols souples	Sogeb Mazet	4 800,00 €	5 760,00 €
Lot n°8 Chauffage climatisation	Rdb énergie	16 750,00 €	20 100,00 €
Lot n°9 électricité générale	CT ELEC	13 581,50 €	16 297,80 €
		<b>149 245,11 €</b>	<b>179 094,13 €</b>

## 2. MISSIONS ANNEXES POUR LA RÉALISATION DE LA NOUVELLE BOULANGERIE

Monsieur la Maire présente les devis des entreprises afin de répondre aux missions annexes à la réalisation de la future boulangerie et propose de retenir les entreprises suivantes selon leur mission. Le conseil municipal à la majorité (4 abstentions), après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants aux montants ci-dessous.

- Coordinateur SPS - Créa Energie : 1 620 € HT (1 944 € TTC)
- Contrôle technique – Apave : 1 975 € HT (2 370 € TTC)
- Règlementation handicapés – Apave : 200 € HT (240 € TTC)

### **3. AVENANTS DE TRAVAUX**

- a. **Entreprise SAS Dumas Giry, avenant n°2**, pour aération du serveur et de la baie de brassage du lot n°5 « Climatisation réversible/Sanitaire/Chauffage/VMC » pour le marché de travaux de « Réaménagement intérieur de la Mairie ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le montant de plus-value de 717,00 € HT soit 860,40 € TTC qui porte le montant total du lot n°5 à 39 399,46 € HT soit 47 279,35 € TTC.

- b. **Entreprise SA Scop avenir électrique limoges (AEL), avenant n°3**, pour équipements complémentaires dans les locaux et remplacement d'un tableau de protection au sous-sol suite à la détection de courant résiduel dans le neutre, du lot n°6 « électricité/ chauffage » pour le marché de travaux de « Réaménagement intérieur de la Mairie ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le montant de plus-value de 1 668,09 € HT soit 2 001,71 € TTC qui porte le montant total du lot n°6 à 37 325,04 € HT soit 44 790,05 € TTC.

### **4. ACTES NOTARIÉS - RACHAT D'IMMEUBLES CADASTRÉS AA121 ET AA122 À L'EPF AUVERGNE**

Dans le cadre du rachat par la commune des immeubles cadastrés AA121 (16 000 €), et AA122 (75 000 €), que L'EPF Auvergne a acquis pour le compte de la commune, le conseil municipal doit désigner les notaires chargés de rédiger les actes.

- a. Parcelle AA121 : Maître SALLET, 3, zone d'activité de Bellevue, 23230 GOUZON  
b. Parcelle AA122 : SARL BOISSAY, COUROUBLE, BOUTON, LE DANTEC-DIVARD, Notaires associés, 10 rue Notre Dame 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

Le conseil municipal à la majorité (4 abstentions), après avoir délibéré, valide le rachat des parcelles AA121 et AA122 avec les notaires sus-visés.

### **5. PARTICIPATION RENCONTRE DES ARTS**

La communauté de communes du pays d'Huriel organise « la rencontre des arts » le 22 mai 2022 à Huriel. La commune souhaite participer, à hauteur de 1500 €, au mouvement d'art contemporain « street art », pour la réalisation d'un graphe sur un mur de l'espace public de la rue, et pour l'organisation d'ateliers.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide la participation de la commune, à hauteur de 1500€.

### **6. FRAIS D'AVOCATS POUR LA CARRIÈRE D'ARCHIGNAT :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Huriel, dans son contentieux avec l'exploitant de la carrière d'Archignat, a saisi la cour administrative d'appel de Lyon et que des frais d'avocats pour les observations en réplique, pour répondre aux demandes d'Orbello granulats, sont à régler pour 3 700 €. Cette somme doit être prise en charge pour moitié (1850 €) par la commune d'Huriel et l'autre moitié est partagée entre la commune d'Archignat, la commune de Treignat et la communauté de communes du pays d'Huriel ;

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide la participation de la commune de 1 850 €.

### **7. EMPRUNT DE 350 000 € AUPRÈS DE LA BANQUE POPULAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé par l'assemblée délibérante le 6 avril 2022 à souscrire un emprunt de 350 000 € pour financer les investissements de la commune. Après analyse des offres

remises par le crédit agricole et la banque populaire, il propose de retenir la banque populaire, l'offre la mieux disante.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), après avoir délibéré, valide la souscription de l'emprunt de 350 000 € auprès de la banque populaire, au taux fixe de 1,5 % sur 15 ans et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

## **8. CONTRAT 2022 AVEC WELCOM GRAPHIC POUR LA PUBLICATION DU BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente le contrat de régie publicitaire et d'édition du bulletin municipal de la société Welcom Graphic, d'un montant de 2 035 € TTC pour 1 350 exemplaires. Il rappelle que parallèlement à cette dépense, la commune perçoit de Welcom graphic les sommes qu'elle collecte auprès des entreprises locales qui souhaitent avoir un encart publicitaire dans le bulletin municipal. Par ce mécanisme, les années précédentes, les frais d'édition du bulletin ont été entièrement couverts par les recettes.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte les termes du contrat 2022 de Welcom Graphic, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

## **9. RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE PRIVEE ZC N° 85 À LA COMMUNE**

Madame RENAUDET Liliane propriétaire des parcelles cadastrées section ZC n° 85 située « 29, rue Chante Oiseau – Les Lérís » et ZC n° 87 située « Les Lérís » à Huriel souhaite diviser ces parcelles en deux lots (1 lot d'environ 2570 m<sup>2</sup> et 1 lot d'environ 1760 m<sup>2</sup>) afin de les vendre.

Elle souhaite que Monsieur et Madame PEYROT conservent leur accès (environ 180 m<sup>2</sup>) par le passage privé qui se situe à l'intérieur de la parcelle ZC n° 85, pour accéder à leur propriété, et propose ainsi, de donner cette surface à la commune à l'Euro symbolique, et s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à acquérir le passage de la parcelle zc n° 85, d'environ 180m<sup>2</sup> auprès de Madame RENAUDET, à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **10. CRÉATION D'UN EMPLOI AU PÔLE ENFANCE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

L'adjoite au personnel explique que le contrat de l'agent en emploi civique est terminé, et que le service pôle enfance, pour assurer ses missions jusqu'à la fin de l'année scolaire, doit recourir à un contrat pour accroissement temporaire d'activité. Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise la création d'un emploi au pôle enfance pour accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 5 juillet 2022.

### **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

- a. Courrier du 6 mai 2022 sur les horaires **d'ouverture de la Poste à compter du 19 juillet 2022 : Lundi, mardi, mercredi jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00.**
- b. Monsieur le Maire et Monsieur le président de la communauté de communes du pays d'Huriel, présentent la demande de l'association « arc en ciel », qui souhaite utiliser le minibus de la commune, pour convoier des vivres en Ukraine et ramener des réfugiés. Plutôt que le prêt du minibus, la commune d'Huriel et la communauté de communes du pays d'Huriel ont fait le choix de participer à cette action en accordant une subvention à l'association.

**Date du prochain conseil municipal : le 14 juin 2022**

